

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 mai 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 11 mai 2021, à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Philippe Déraspé, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

Mme Danielle Hubert, directrice générale par intérim et directrice des finances
M. Jean-Étienne Solomon, greffier

Trois personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 1.

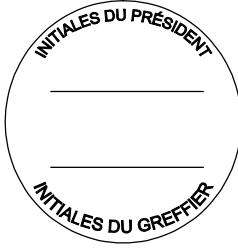
CM2105-0275

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspé, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 13 et 27 avril 2021
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux

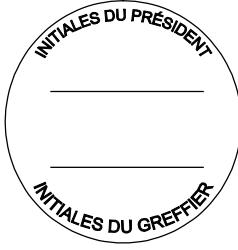


Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 mai 2021

No. de résolution
ou annotation

- | | |
|--------|--|
| 7.1 | Administration |
| 7.1.1 | Transport adapté et collectif des Îles – Approbation des prévisions budgétaires et confirmation d'une participation financière pour l'année 2021 |
| 7.2 | Finances |
| 7.3 | Ressources humaines |
| 7.4 | Services techniques et des réseaux publics |
| 7.5 | Hygiène du milieu |
| 7.6 | Sécurité publique |
| 7.7 | Aménagement du territoire |
| 7.7.1 | Autorisation de signature – Vente de terrain en terres publiques – Lot 5 412 937-P situé dans la zone de villégiature de Dune-du-Sud |
| 7.7.2 | Autorisation de signature – Échange de terrains en terres publiques – Village de Grande-Entrée |
| 7.7.3 | Demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Prise en charge des habitats floristiques dans le cadre de la création d'un parc régional |
| 7.8 | Développement du milieu et des communications |
| 7.8.1 | Dépôt du Rapport de consultations et de recommandations – Développement touristique |
| 7.8.2 | Soutien financier – Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine – Renouvellement de l'entente relative à la mise en œuvre de mesures liées aux actions de la Stratégie d'attraction des personnes pour l'année 2021 |
| 7.8.3 | Création du comité consultatif – Réseau Accès entreprise Québec |
| 7.8.4 | Autorisation de signature – Entente pour la mise en œuvre du volet Projets « Signature innovation » des MRC du Fonds régions et ruralité (FRR) – Avis d'intérêt |
| 7.9 | Loisir, culture et vie communautaire |
| 7.10 | Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments |
| 7.10.1 | Autorisation d'appel d'offres – Achat d'abris pour l'entreposage de matériaux |
| 7.11 | Réglementation municipale |
| 8. | Affaires diverses |



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 mai 2021

9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2105-0276

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 13 et 27 avril 2021

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 13 et 27 avril 2021.

Il a été porté à l'attention des membres du conseil de modifier la résolution n°CM2104-0255 adoptée à la séance du 13 avril dernier, concernant le renouvellement du mandat de madame Danielle Hubert au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation, dont le mandat est d'une période de 3 ans au lieu de 2 ans.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Deraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021 ainsi modifié et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2021 tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2105-0277

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 30 mars au 29 avril 2021 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 029 078,81 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 mai 2021

No. de résolution
ou annotation

CM2105-0278

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

Transport adapté et collectif des Îles – Approbation des prévisions budgétaires et confirmation d'une participation financière pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine a été désignée par la Communauté maritime comme organisme mandataire pour le transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté des Îles-de-la-Madeleine a soumis pour approbation un rapport présentant un budget équilibré de 319 601 \$ pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime, à titre de partenaire financier, doit approuver ce budget et confirmer sa participation financière annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Deraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime approuve les prévisions budgétaires 2021 telles qu'elles ont été présentées par Transport adapté des Îles-de-la-Madeleine;

que le conseil de la Communauté maritime confirme une participation financière de 40 579 \$ à la Corporation pour l'année 2021.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM2105-0279

Autorisation de signature – Vente de terrain en terres publiques – Lot 5 412 937-P situé dans la zone de villégiature de Dune-du-Sud

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la Communauté maritime est gestionnaire des terres publiques via une convention de gestion territoriale (CGT) et que cette entente prévoit des modalités relatives à la location et la vente de terrains;

CONSIDÉRANT QUE le détenteur du bail de location du lot 5 412 937-P, situé dans la zone de villégiature de Dune-du-Sud, a déposé une demande d'acquisition pour ce terrain;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du dernier lot lié par bail dans cette zone, lequel bénéficie maintenant des services municipaux d'eau potable et d'évacuation des eaux usées;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 mai 2021

CONSIDÉRANT

la recommandation positive émise par le comité consultatif des terres publiques et de l'environnement à l'égard de cette demande lors de sa séance tenue le 9 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE les revenus provenant de cette vente seront versés au fonds de mise en valeur des terres publiques;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la vente du lot 5 412 937-P situé dans la zone de villégiature de Dune-du-Sud;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents notariés requis à cet effet.

CM2105-0280

Autorisation de signature – Échange de terrains en terres publiques – Village de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la Communauté maritime est gestionnaire des terres publiques via une convention de gestion territoriale (CGT) et que cette entente prévoit des modalités relatives à la location et la vente de terrains;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du bâtiment commercial sis au 898, route 199, dans le secteur de la Pointe de Grande-Entrée, souhaite procéder à l'agrandissement de son bâtiment, mais qu'il ne dispose pas de la superficie de terrain requise;

CONSIDÉRANT QUE le lot contigu à son emplacement fait partie des lots couverts par la convention de gestion territoriale;

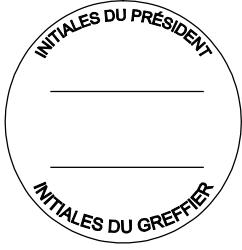
CONSIDÉRANT

la recommandation positive émise par comité consultatif des terres publiques et de l'environnement à l'égard de cette demande lors de sa séance tenue le 9 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE cet échange de terrain s'avère avantageux pour les deux parties;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 mai 2021

que le conseil de la Communauté maritime autorise, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, l'échange de terrain qui consiste à céder le lot public 3 777 807 (131 m²) pour acquérir une partie du lot 3 778 810 (153 m²);

que tous les frais liés à cette transaction soient entièrement à la charge du demandeur;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents requis à cet effet.

CM2105-0281

Demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Prise en charge des habitats floristiques dans le cadre de la création d'un parc régional

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime est gestionnaire des terres publiques via une convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la convention de gestion territoriale n'inclut pas les espaces à statut particulier comme les habitats floristiques;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite se doter d'un nouvel outil pouvant répondre à certaines problématiques spécifiques quant à l'utilisation et à la protection de son territoire public;

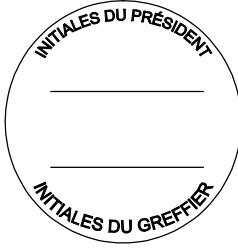
CONSIDÉRANT QUE la création d'un parc régional, conformément aux articles 112 à 121 de la Loi sur les compétences municipales, permettrait de répondre concrètement à la majorité des problématiques rencontrées;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc régional est identifié au plan d'action du schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur ainsi qu'au projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE pour être cohérent et efficace, le parc régional doit couvrir l'ensemble des terres publiques y compris celles ayant un statut particulier;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est ouvert à signer une entente de délégation de responsabilités à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime est prête à assumer ces nouvelles responsabilités dans le cadre de la création d'un parc régional, et ce, conditionnellement à ce que le transfert soit accompagné d'une aide financière récurrente répondant aux besoins;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 mai 2021

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Deraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le maire s'adresse aux représentants du MELCC afin d'obtenir l'assurance que ce transfert sera accompagné d'une aide financière permettant à la Communauté maritime d'assumer pleinement et efficacement cette nouvelle responsabilité.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM2105-0282

Dépôt du Rapport de consultations et de recommandations – Développement touristique

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est pionnière dans l'encadrement du développement touristique de son territoire, notamment par l'implantation d'une politique en ce sens en 2006, mise à jour en 2018 pour réaffirmer l'engagement de la communauté envers le développement d'un tourisme harmonieux et durable;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de l'achalandage touristique engendre une pression sur les différents services publics et que la population exprime certaines préoccupations à l'égard du développement de ce secteur névralgique pour l'économie madelinienne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a convenu de lancer une importante réflexion sur le développement touristique de l'archipel menant à une démarche de consultation publique élargie;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue de cette démarche de consultation publique, le comité élargi de la Politique cadre de développement touristique dépose le Rapport de consultations et de recommandations;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de la Communauté maritime de constater les recommandations du rapport en matière de développement touristique et de les transmettre aux instances concernées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de prendre acte du dépôt du Rapport de consultations et de recommandations – Développement touristique;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 mai 2021

de transmettre les recommandations aux instances concernées et de suivre leur déploiement;

de maintenir le comité élargi de suivi de la Politique cadre de développement touristique;

de procéder à une révision de la Politique cadre de développement touristique en fonction des recommandations.

CM2105-0283

Soutien financier – Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine – Renouvellement de l'entente relative à la mise en œuvre de mesures liées aux actions de la Stratégie d'attraction des personnes pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine est en adéquation avec la mission de Place aux jeunes en région;

CONSIDÉRANT l'expertise de Place aux jeunes en région en ce qui a trait à l'accueil et à l'intégration des nouveaux résidents aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'impact positif des séjours exploratoires individuels et de groupe et des programmes d'aide aux entrevues et aux stages au cours des trois (3) dernières années;

CONSIDÉRANT les besoins financiers relatifs à la mise en place de ces actions pour se mobiliser contre le manque de main-d'œuvre aux Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Deraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

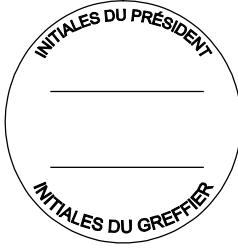
qu'une aide financière maximale de 29 925 \$, provenant du budget déjà attribué à la Stratégie d'attraction des personnes, soit accordée au Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2021.

CM2105-0284

Création du comité consultatif – Réseau Accès entreprise Québec

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2020, le ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, a annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 9 mars 2021, le conseil a autorisé la signature de la convention d'aide financière du réseau Accès entreprise Québec, laquelle fut signée par le président de la Communauté maritime le 12 mars dernier;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE la création d'un comité consultatif (aviseur) est requise dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'aide financière afin d'orienter et de déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Deraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité consultatif (aviseur) :

- Jonathan Lapierre, président – Communauté maritime
- Josianne Pelosse, directrice du développement du milieu – Communauté maritime
- Gino Thorne, directeur général – La Vague
- Daniel Gaudet, directeur général – SADC
- Sony Cormier, directeur général – Chambre de commerce des Îles
- Valérie Landry, copropriétaire – Centre dentaire Boudreau Landry
- Céline Chevarie, directrice générale – Banque Nationale du Canada
- Joël Arseneau, député – à titre d'observateur

de mandater le Service du développement du milieu pour animer les travaux de ce comité.

CM2105-0285

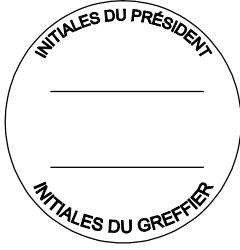
Autorisation de signature – Entente pour la mise en œuvre du volet Projets « Signature innovation » des MRC du Fonds régions et ruralité (FRR) – Avis d'intérêt

CONSIDÉRANT QUE le 21 mai dernier, par voie de correspondance, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, a annoncé à la Communauté maritime qu'il est maintenant possible de mettre en œuvre le volet Projets « Signature innovation » des MRC, troisième volet du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE ce volet permettra à la Communauté maritime de développer ou de consolider son identité territoriale de façon novatrice à partir d'un domaine d'intervention qu'elle identifiera;

CONSIDÉRANT QUE ce volet dispose d'une enveloppe annuelle de 205 116 \$ pour cinq (5) ans dont 20 % doivent être injectés par la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 11 août 2020, le conseil a confirmé par voie de résolution son intérêt à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à affecter les sommes nécessaires à la signature de cette entente;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 mai 2021

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Deraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur général, Alex Hamelin, à signer le formulaire d'avis d'intérêt et tout autre document relatifs la mise en œuvre du volet Projets « Signature innovation » des MRC;

d'autoriser le président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, Jonathan Lapierre, à signer l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du troisième volet du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR).

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM2105-0286

Autorisation d'appel d'offres – Achat d'abris pour l'entreposage de matériaux

CONSIDÉRANT QUE le site du centre de services publics nécessite l'installation d'abris pour protéger et rendre facilement accessibles les matériaux tels que le sable, le gravier, l'asphalte froid et le sel;

CONSIDÉRANT QUE lesdits abris à matériaux doivent être construits et rendus fonctionnels avant la prochaine saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt n° CM-2020-05 prévoit le financement des abris à matériaux;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres public doit être lancé relativement à l'acquisition de tels équipements;

CONSIDÉRANT QUE la documentation technique a été préparée par les services municipaux concernés;

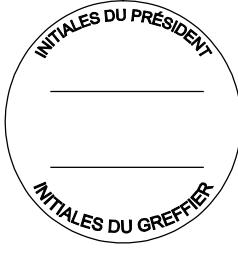
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise la Direction de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments :

- à procéder au lancement d'un appel d'offres pour l'achat et l'installation de 3 abris pour l'entreposage de matériaux, de type « Mégadôme » de 30 pieds par 50 pieds, installés sur des blocs de béton préfabriqués;
- à signer tout document requis à cette fin et à assurer la gestion complète du projet.

Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n° CM-2020-05.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 mai 2021

No. de résolution
ou annotation

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ La crise du logement aux Îles – Solutions mises de l'avant

Le maire rappelle aux citoyens qui assistent à la présente séance par vidéoconférence qu'il est possible de faire parvenir leurs questions aux membres du conseil par courriel à greffe@muniles.ca. Un suivi sera effectué ultérieurement auprès des personnes concernées.

CM2105-0287

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 4.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Étienne Solomon, greffier